

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2011

GARDE À VUE (Deuxième lecture) - (n° 3284)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 75

présenté par

M. Estrosi, M. Dhuicq, M. Bodin, Mme Marland-Militello, M. Lefranc,
M. Salles, M. Spagnou, Mme Irlès et M. Luca

ARTICLE 7

À la deuxième phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« de deux heures »

les mots :

« d'une heure ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est un amendement de repli visant à réduire à une heure l'arrivée de l'avocat.